



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
23 juillet 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion
de l'intégration et de la coopération économiques
Troisième session
Genève, 2 et 3 juillet 2015

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur la promotion de l'intégration
et de la coopération économiques
sur sa troisième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 2 et 3 juillet 2015



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé du Président	3
A. Déclaration liminaire	3
B. Renforcer la coopération et le dialogue sous-régionaux, régionaux et interrégionaux et leurs contributions à l'intégration économique et au développement	4
II. Questions d'organisation	10
A. Élection du Bureau	10
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	10
C. Résultats de la session	11
D. Adoption du rapport de la réunion	11
Annexe	
Participation	12

I. Résumé du Président

1. La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 2 et 3 juillet 2015, conformément au mandat convenu par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-septième session directive (26-28 juin 2013).

A. Déclaration liminaire

2. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que les objectifs de développement durable (ODD) exigeaient un modèle de développement global et cohérent, entièrement nouveau. La transition, d'ici à 2030, au monde que nous voulions passait par une transformation radicale de nos modes de production et de consommation, à laquelle une coopération sous-régionale, régionale et interrégionale plus étroite apporterait une importante contribution.

3. L'intervenant a noté que, dans les vingt ans précédant la crise de 2008, la croissance du commerce international avait été plus de deux fois supérieure à celle de la production mondiale et que des centaines de millions de personnes avaient pu sortir de la pauvreté. Toutefois, depuis la crise, le commerce international avait beaucoup de difficultés à suivre le rythme de croissance, pourtant plus lent, de l'économie mondiale. Les chiffres du commerce pour le premier trimestre 2015 avaient reculé dans de nombreux pays. La morosité de l'environnement mondial rendait donc les marchés régionaux encore plus importants que par le passé. L'intégration régionale, menée dans le dessein de stimuler le commerce, occupait une place toujours plus importante dans de nombreuses stratégies nationales de développement. Elle pouvait aussi transformer la structure de l'économie afin d'améliorer la vie quotidienne des populations.

4. La nécessité de renforcer la coopération régionale entre pays en développement rendait déterminante la question de savoir comment procéder. Trop d'initiatives régionales étant imposées d'en haut, les difficultés de mise en œuvre étaient considérables; et les processus et activités engagés se soldaient bien souvent par des résultats décevants. Il serait peut-être préférable de suivre une approche partie de la base, qui associe toutes les parties prenantes – des villages, des districts, des provinces et des villes – pour promouvoir une intégration régionale qui soit réellement utile. Il était essentiel d'avancer à petits pas concertés vers l'intégration pour créer la dynamique voulue.

5. Le Secrétaire général adjoint a soulevé une question étroitement apparentée : comment mobiliser le financement nécessaire pour renforcer la coopération régionale? Le paysage de l'investissement mondial avait changé très rapidement, et de profonds bouleversements étaient à l'œuvre. Les pays en développement d'Asie étaient aujourd'hui les premiers pays d'origine et d'accueil des investissements étrangers directs (IED). Les flux d'IED à destination des pays en développement avaient atteint leur niveau record en 2014 : d'un montant de 680 milliards de dollars, ils dépassaient de 200 milliards de dollars les flux à destination des pays développés. Les stocks d'IED avaient triplé dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et quadruplé dans les pays en développement sans littoral. Il fallait que cette vague croissante d'investissements à destination et en provenance des pays en développement soit mise au service de la coopération et de l'intégration régionales, par exemple par le biais d'investissements dans les infrastructures matérielles et les pôles technologiques régionaux. La CNUCED avait calculé que, pour atteindre les ODD, il manquait actuellement aux pays en développement 2 500 milliards de dollars par an d'investissements.

6. L'intervenant a dit qu'un moyen possible de financer ce déficit serait de faire appel aux investisseurs privés en les associant plus étroitement aux projets. Dans une conjoncture marquée par des taux d'intérêt faibles, les entreprises privées et les investisseurs institutionnels en quête de profits étaient plus intéressés qu'auparavant par les investissements d'infrastructure, mais cela ne suffirait pas. Les banques de développement, en particulier les banques régionales, devraient aussi contribuer à combler ce déficit de financement. Récemment, des initiatives avaient été prises pour créer des banques régionales de développement, ainsi la Nouvelle Banque de développement, la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure et la Banque du Sud.

B. Renforcer la coopération et le dialogue sous-régionaux, régionaux et interrégionaux et leurs contributions à l'intégration économique et au développement
(Point 3 de l'ordre du jour)

Dans quelles conditions le commerce pourrait-il devenir un moteur de croissance dans un processus d'intégration régional?

7. Pendant la première partie de la réunion, les experts ont examiné le rôle du commerce international dans la période suivant la crise de 2008. Ils ont fait état des analyses de la CNUCED sur la situation de l'économie mondiale et de la nécessité de recentrer les stratégies de croissance sur la demande intérieure et la demande régionale. Ils ont ensuite analysé la question sous l'angle régional, évoquant en particulier les cas de l'Asie, de la nouvelle Union économique eurasienne et de l'Afrique, ainsi que de pays industrialisés de longue date. L'industrialisation était essentielle au succès des processus régionaux et les accords commerciaux constituaient à cet égard un élément indispensable qui avait permis à de nouvelles industries de s'établir dans des régions dont elles avaient jusque-là été absentes. Dans ce contexte, les participants ont examiné la notion d'intégration du développement comme solution de remplacement au modèle d'intégration linéaire traditionnel. L'intégration du développement, lancée en Afrique, avait pour but de faciliter le développement de chaînes de valeur régionales en combinant l'ouverture des marchés avec le développement et la modernisation des infrastructures transfrontalières et la coordination intergouvernementale, en particulier en matière de politique industrielle.

8. La hausse des revenus dépendait de la hausse de la productivité qui, à son tour, dépendait de la création d'industries et d'un réinvestissement des profits, qui débouchent non pas seulement sur une spécialisation mais sur une diversification fondée sur les échanges intrasectoriels, dont deux experts ont souligné le rôle stratégique. Tous les pays d'une région donnée devaient, à cette fin, se doter d'une politique industrielle nationale. Les pays d'Europe occidentale et les pays en développement d'Asie, principalement d'Asie de l'Est, avaient réussi à développer leur industrie au cours des cinquante dernières années et affichaient aussi un commerce intrarégional dynamique.

9. Les participants ont noté que, en Afrique, le commerce intrarégional ne représentait que 14 % du commerce total. Si les statistiques avaient comptabilisé le commerce informel, l'Afrique afficherait des valeurs équivalentes à celles de l'Amérique latine (22 %). Cela étant, dans les régions qui avaient su développer leur industrie, les chiffres étaient bien plus élevés. Ainsi, le commerce intrarégional représentait quelque 52 % du commerce total des pays d'Asie de l'Est, et 65 % environ de celui de l'Union européenne. Toutefois, les participants ont aussi noté que, même relativement modestes, les flux commerciaux intra-africains étaient composés de produits à plus haute valeur ajoutée que les flux extracontinentaux. En Afrique, l'intégration régionale était donc essentielle à la diversification économique.

10. Dans le cas où l’Afrique ne s’industrialiserait pas, il était peu probable qu’elle soit en mesure d’établir des liens économiques régionaux suffisamment forts pour enclencher le cercle vertueux du commerce et de la croissance. Le morcellement du continent faisait obstacle à son développement économique, et il était indispensable qu’il acquière les capacités lui permettant de profiter des arrangements régionaux ouverts. Selon le Président, le Rapport 2013 sur le développement en Afrique de la CNUCED, intitulé *Commerce intra-africain : Libérer le dynamisme du secteur privé* était toujours d’actualité. La faiblesse des capacités productives, en particulier, faisait qu’il n’y avait pas grand-chose à échanger. Le renforcement des capacités productives était donc une condition préalable au développement du commerce intra-africain. Un intervenant estimait que beaucoup d’accords de libre-échange africains avaient été utiles car ils avaient permis de créer des unions douanières et avaient facilité la circulation des biens et de la main-d’œuvre dans certaines sous-régions. Des progrès avaient aussi été réalisés dans le domaine des transports et des infrastructures, mais les taux de croissance demeuraient faibles.

11. Un expert a présenté l’Union économique eurasiennne. C’était une initiative importante, en partie inspirée du modèle de l’Union européenne, mais dont les concepteurs voyaient l’intégration commerciale – et donc la zone de libre-échange et l’union douanière – comme une étape sur la voie d’une intégration régionale axée sur le développement. Le commerce avait déjà beaucoup progressé grâce à la nouvelle union douanière et à la suppression des contrôles aux frontières. Les échanges intrarégionaux avaient doublé en deux ans. Les baisses qui avaient suivi étaient imputables principalement aux variations des cours du pétrole, mais le ralentissement de la croissance économique en 2015 était considéré comme plus préjudiciable pour le commerce intrarégional.

12. L’Union économique eurasiennne devait son succès politique au fait que tous ses membres, quelle que soit leur dimension, étaient également représentés, que les décisions étaient prises par consensus et qu’elle fonctionnait selon le principe « Un pays, un vote ». Un expert a salué la méthodologie élaborée par la CNUCED pour supprimer les obstacles au commerce, la jugeant très utile à l’établissement de l’Union qui avait pour objectif de créer d’ici à 2025 un espace économique unique et sans barrière pour l’échange de biens et services. Une approche sectorielle progressive serait mise en œuvre pour atteindre ce but dans les deux secteurs manufacturiers considérés comme stratégiques et dans le secteur financier.

13. Tous les experts considéraient que les institutions financières régionales étaient vitales pour la croissance et le commerce car elles pourraient assurer le financement à long terme des stratégies de développement. Le renforcement de ces institutions était un enjeu majeur. Un expert a parlé de l’action des banques de développement européenne et brésilienne, qui faisait paraître insignifiants les fonds versés par la Banque mondiale pour les investissements d’infrastructure.

14. Deux participants ont soulevé la question de la confiance entre les membres d’un projet d’intégration régionale, qui a ensuite été approfondie par les experts. La coopération régionale n’allait pas sans sacrifices : l’abandon d’un certain degré d’autonomie nationale et la réduction de la marge d’action des décideurs nationaux. Deux experts ont estimé qu’il était indispensable de mener une réflexion et une évaluation stratégiques pour trouver le juste équilibre entre intégration extérieure et intégration intérieure. Si, par définition, le développement consistait à renforcer les capacités nationales, l’intégration régionale réclamait des politiques dont la portée s’étendait au-delà des frontières nationales.

Intégration de la production comme base d'une intégration régionale orientée vers le développement

15. Dans la deuxième partie de la réunion, les experts ont examiné le rôle de l'intégration de la production au niveau régional comme principal moteur de développement et de croissance de rattrapage. Ils ont souligné l'importance du secteur manufacturier et de l'industrialisation pour la croissance économique. Dans les premières étapes de leur développement économique, tous les pays avancés avaient misé sur la forte augmentation de la production et de l'emploi manufacturiers, et la hausse de l'emploi manufacturier, en particulier, était l'un des meilleurs indicateurs de la progression future des revenus. Les participants ont néanmoins aussi laissé entendre que l'industrialisation et l'expansion du secteur manufacturier seraient plus difficiles à réaliser aujourd'hui; durant les vingt dernières années, de nombreux pays en développement à croissance rapide avaient en effet vu leur production manufacturière enregistrer une forte croissance sans pour autant s'accompagner d'une augmentation sensible de l'emploi. Ce phénomène s'expliquait en partie par le progrès technologique qui était moins intensif en main-d'œuvre que par le passé et qui rendait l'investissement mobile.

16. Il est aussi ressorti des discussions que l'on ne pouvait pas attendre des services qu'ils apportent la croissance rapide et les emplois de qualité que le secteur manufacturier avait apportés dans le passé. Les services tendaient à être intensifs en technologie et en capital et ne pouvaient donc absorber qu'une fraction de la main-d'œuvre disponible. De plus, la plupart des services étaient étroitement liés à l'activité manufacturière (par exemple, les services bancaires et les services logistiques) et ne pouvaient croître isolément. Il serait donc relativement plus difficile aujourd'hui pour les pays en développement de décoller et de rattraper les champions industriels. Il leur faudrait constamment moderniser leurs structures de production pour produire des biens à plus forte valeur ajoutée et d'une élasticité-revenus élevée, ce qui serait possible uniquement s'ils trouvaient des marchés de niche pour des produits innovants.

17. Selon les experts, les chaînes de valeur régionales pouvaient jouer un rôle décisif dans l'amélioration de la compétitivité des pays en développement et la montée en gamme de leur production. Les chaînes de valeur mondiales avaient facilité l'entrée dans le secteur manufacturier, mais elles avaient aussi réduit les gains en valeur ajoutée qui revenaient aux pays en développement. Les chaînes de valeur régionales, en revanche, fournissaient un meilleur rendement par unité (car elles n'entraînaient pas de coûts fixes élevés) et offraient davantage de possibilités sur le plan de la création de marques et de la récupération de valeur ajoutée. Les experts ont présenté les estimations obtenues à partir d'un modèle gravitationnel dynamique appliqué au secteur du cuir en Afrique et en Asie du Sud, qui montrait comment le commerce régional pouvait être au moins doublé dans les deux régions si les obstacles tarifaires et les autres obstacles au commerce étaient supprimés.

18. Les participants se sont intéressés à la question de savoir quels types de politiques mettre en place pour tirer pleinement parti des avantages que pouvaient offrir les chaînes de valeur et le commerce régionaux. Les experts ont centré leur attention sur trois grands domaines d'action : la coopération et l'intégration financières; l'intégration infrastructurelle; et la facilitation du commerce. Pour ce qui était de la coopération financière, les participants ont insisté sur l'importance de réduire le coût des transactions financières au niveau régional, d'améliorer les systèmes d'information régionaux et d'adapter les instruments financiers aux différentes catégories de chaînes de valeur (dominées par les acheteurs, dominées par les producteurs ou intégrées par l'entreprise chef de file). Les institutions financières devraient aussi apporter des fonds pour régler les problèmes de capacités, par exemple

en finançant la création d'établissements régionaux de formation/renforcement des compétences; elles devraient également encourager l'harmonisation de la réglementation financière au niveau régional et favoriser la création de marques régionales.

19. Les experts ont aussi insisté sur l'importance des infrastructures matérielles non seulement dans le domaine des transports mais aussi dans celui des télécommunications et de l'énergie, ainsi que sur l'importance d'une large gamme de systèmes et d'équipements permettant d'accueillir et de transporter des personnes et des marchandises et de fournir des services. Le cas de l'Amérique latine a fait l'objet d'une analyse approfondie. La construction d'infrastructures dans la région se heurtait à plusieurs problèmes liés aux externalités, à l'asymétrie des rendements et de l'accès au financement entre pays, et à la coordination intergouvernementale. La densité de la population étant en outre extrêmement faible en Amérique latine, celle-ci faisait face à des coûts relativement plus élevés que d'autres régions du monde pour bâtir des infrastructures régionales. Les experts ont examiné les principales initiatives prises pour remédier au manque d'infrastructures dans le cadre des principaux partenariats économiques régionaux. L'initiative lancée par le MERCOSUR dans la décennie précédente était particulièrement intéressante car elle comportait un élément redistributif. De fait, le MERCOSUR avait créé un Fonds de convergence structurelle (FOCEM), destiné à réduire les disparités entre ses États membres en finançant des infrastructures matérielles. Pour les experts, cette initiative et d'autres initiatives latino-américaines montraient qu'il était impossible de séparer les décisions concernant les infrastructures de la stratégie globale concernant le commerce et l'intégration.

20. Enfin pendant cette séance, les experts se sont aussi penchés sur la facilitation du commerce qui était un facteur essentiel d'intégration régionale. La facilitation du commerce avait gagné du terrain à en juger par la forte augmentation du volume de marchandises échangées durant les vingt dernières années et par la composition plus complexe de ces échanges. De fait, la part des biens intermédiaires et du commerce intragroupe était en hausse sous l'effet de l'internationalisation de la production, et les flux commerciaux traditionnels Nord-Nord étaient à présent éclipsés par l'essor des relations Sud-Sud. Cette importante évolution s'accompagnait d'une nouvelle exigence de simplification, de normalisation et de transparence des règles et des procédures internationales régissant la circulation des marchandises à travers les frontières nationales. Les experts ont estimé que des priorités devaient être établies s'agissant de la facilitation du commerce et ont rendu compte des résultats d'expériences récentes montrant qu'une transparence accrue et des formalités réduites étaient déterminantes pour faciliter la logistique.

21. Les questions soulevées par les participants portaient sur les sujets suivants : le rôle décisif de la Chine et de sa stratégie de coopération au développement pour renforcer les capacités des autres pays en développement et des pays les moins avancés; les difficultés rencontrées pour adopter des politiques et des règles communes au niveau régional entre pays ayant des niveaux de développement différents; le rôle de l'éducation dans la modernisation de la production; et la situation critique du Burundi, qui manquait cruellement d'infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie.

Financement d'une intégration axée sur le développement

22. La troisième partie de la réunion a porté sur les enseignements utiles à l'intégration régionale axée sur le développement et, en particulier, sur son financement. Le renforcement des infrastructures était considéré comme un élément clef pour favoriser le développement économique et, par-là, l'intégration régionale.

Toutefois, certaines régions, y compris dans le monde développé, étaient pénalisées par le déficit d'investissement dans les infrastructures, lequel avait été creusé par la crise.

23. Les experts se sont penchés sur ce problème dans le contexte européen, en examinant le rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans l'intégration européenne. L'Union européenne, connue pour être une entité économique unique et le modèle d'intégration économique régionale le plus abouti au monde, ne présentait pas un visage uniforme; d'importantes disparités existaient entre ses membres et en leur sein en matière, par exemple, d'espérance de vie, d'indice de développement humain, de niveau de vie, etc. Ces dernières années, la plupart des pays européens avaient enregistré une croissance inférieure à leur potentiel, d'où un creusement de l'écart entre le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant dans l'Union européenne et aux États-Unis.

24. Afin de remédier à ce problème, la BEI avait identifié un certain nombre de déficits de compétitivité, en particulier un fort déficit d'investissement. C'est ainsi que, selon les estimations, il manquait chaque année 130 milliards d'euros pour la recherche-développement, et quelque 100 milliards d'euros pour le développement du capital humain. Au total, le déficit d'investissement dans les infrastructures était estimé à près de 300 milliards d'euros, et la BEI s'était efforcée de le combler en soutenant l'intégration infrastructurelle de la région. La BEI avait pour mandat de développer le marché intérieur et de contribuer au développement régional, avec le concours des fonds structurels gérés par la Commission de l'Union européenne. C'est pourquoi près de la moitié des prêts qu'elle accordait servaient à financer des infrastructures matérielles, en collaboration avec des entités souveraines et des entités locales, ces dernières jouant un rôle clef dans les projets d'investissement public. Un orateur a toutefois fait observer que les infrastructures matérielles ne suffisaient pas à assurer l'intégration. Des lacunes d'ordre institutionnel subsistaient, qui pouvaient faire obstacle à une pleine intégration régionale.

25. Pour promouvoir un développement économique équilibré, la BEI avait aussi apporté son soutien à des projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et autres, principalement dans les États membres les plus pauvres de l'Union européenne. Elle s'était également employée à jouer un rôle anticyclique et stabilisateur afin de contribuer à une hausse généralisée du PIB en période de récession. Afin d'améliorer la compétitivité, l'Union européenne avait prévu de mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements supplémentaires (Plan d'investissement pour l'Europe) sur trois ans dans des domaines susceptibles de relancer la croissance : recherche-développement, innovation, éducation, santé et infrastructures. Il s'agissait de renforcer la compétitivité de l'Union européenne, de restaurer la confiance et de créer un environnement plus propice à l'investissement.

26. De plus, pour garantir la viabilité financière et économique des projets financés au titre du Plan d'investissement pour l'Europe, la BEI et la Commission européenne avaient créé la plateforme européenne de conseil en investissement, guichet unique ouvert à toutes les parties prenantes – porteurs de projets, autorités publiques, États membres et secteur privé – et point d'accès à un large éventail de services consultatifs et à une plateforme de coopération. Le Plan d'investissement pour l'Europe aurait certainement des retombées directes et indirectes positives.

27. Les experts se sont aussi penchés sur les activités de financement d'infrastructures menées en Afrique avec l'aide, principalement, de la Banque africaine de développement (BAfD). Un participant a fait observer que, dans le cas de l'Afrique, l'insuffisance des infrastructures entraînait une baisse de la productivité qui pouvait atteindre 40 % et abaissait la croissance économique nationale de deux points de pourcentage chaque année. Son coût était donc élevé. Le développement des

infrastructures sur le continent visait plusieurs objectifs : créer les conditions économiques nécessaires à la croissance à long terme consacrées par l'Union africaine et par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans leurs objectifs; promouvoir le développement socioéconomique de l'Afrique grâce à un meilleur accès à des services et à des réseaux d'infrastructure régionaux et continentaux intégrés; et favoriser la réduction de la pauvreté.

28. Les participants ont indiqué que la BAfD avait identifié quatre secteurs dans lesquels le continent accusait un grave déficit d'infrastructure. Premièrement, la croissance démographique allait entraîner un accroissement substantiel de la demande d'énergie et d'électricité. Deuxièmement, il était prévu que d'ici à 2040 le volume de fret augmenterait de six à huit fois. Troisièmement, la forte hausse de la demande d'eau demeurerait un enjeu économique et environnemental. Quatrièmement, la demande de technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier de connexions à plus haut débit, devait connaître une importante progression. Pour relever ces défis, plusieurs institutions africaines, telles que la BAfD, le NEPAD et la Commission de l'Union africaine, avaient établi un plan d'action prioritaire recensant 51 projets d'infrastructure à mettre en œuvre d'ici à 2020 dans les quatre secteurs clefs qu'étaient l'énergie, les transports, l'eau et les TIC.

29. Le coût total de ces projets avait été estimé à 68 milliards de dollars. Or, les pays ne disposaient que de 30 milliards de dollars de ressources, publiques et privées. Les 38 milliards de dollars restants devaient venir d'autres sources, notamment de l'aide publique au développement, de la participation du secteur privé, et des investissements publics chinois. Pour augmenter les ressources, la BAfD était devenue l'un des investisseurs les plus actifs des fonds d'investissement privés africains, notamment de ceux qui investissaient dans les partenariats public-privé. De plus, elle créait de nouveaux instruments de financement dont elle faisait la promotion; par exemple elle encourageait l'approfondissement des marchés intérieurs de titres dette et le recours aux émissions obligataires pour inciter les investisseurs nationaux à participer au développement des infrastructures africaines. Elle veillait en outre à ce que les projets soient conformes à son objectif stratégique de croissance verte afin d'aider le continent à passer à des énergies plus propres. Enfin, en favorisant l'instauration d'un environnement réglementaire, politique et juridique favorable, la BAfD s'efforçait de rendre les projets d'infrastructure plus bancables et d'accroître l'investissement.

30. S'appuyant sur l'expérience africaine, les experts ont mis en lumière les difficultés rencontrées par les pays en développement pour financer leurs infrastructures. Le déficit de financement était estimé à plus de 1 000 milliards de dollars dans les pays en développement et, aujourd'hui, la majeure partie du financement était assurée par le budget des États (environ 60 %). Or, parce que leurs capacités de recouvrement des recettes étaient insuffisantes, les pays en développement avaient une marge d'action budgétaire limitée. Généralement, les pays dont le PIB par habitant était faible tendaient à percevoir moins de recettes publiques.

31. Dans ce contexte, un expert a noté que les banques de développement pouvaient intervenir en fournissant un financement à long terme. Mais, pour ce faire, elles devaient remplir un certain nombre de conditions. Elles avaient besoin d'un mandat clair les autorisant à soutenir des projets axés sur le développement, de sources de financement fiables, de fonds propres détenus par des États souverains bien notés leur permettant d'emprunter à des taux plus faibles, et de compétences en interne leur permettant de prendre des décisions de nature technologique et des décisions sur la conception, l'échelle et le lieu d'implantation des projets. Les banques de développement sous-régionales jouaient à cet égard un rôle essentiel du fait de leur excellente connaissance du territoire qu'elles desservaient.

32. Pour dépasser ces problèmes, les pays en développement avaient créé un certain nombre d'entités qui se distinguaient par la nouveauté de leurs mécanismes financiers, monétaires et institutionnels, tels que la Banque du Sud, la Nouvelle Banque de développement et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure. Les experts ont aussi souligné que, pour atteindre les objectifs visés, le financement de l'intégration régionale devait intégrer différents mécanismes et sources de financement. Les institutions, récemment établies dans le Sud, pouvaient contribuer à l'émergence d'une architecture financière internationale nouvelle et réformée qui serait mieux en mesure d'apporter la stabilité et la prospérité financières partout dans le monde.

33. Le débat qui a suivi a mis en évidence le rôle stabilisateur et anticyclique que les banques de développement pouvaient jouer pendant les périodes de récession. En agissant ainsi, ces banques pouvaient aussi préserver les capacités productives pendant le temps qu'il fallait à l'économie pour se redresser. Enfin, une coopération plus étroite entre les banques de développement de niveau national, régional et international permettait de donner plus d'ampleur aux projets et de garantir leur viabilité.

34. Plusieurs représentants ont remercié la CNUCED d'avoir organisé la réunion d'experts sur un important sujet d'actualité. La plupart des représentants ont aussi remercié les experts pour les exposés passionnants qu'ils avaient faits sur les processus d'intégration régionale dans différentes régions du monde. Deux représentants ont remercié la CNUCED pour la note d'information utile et stimulante qu'elle avait établie pour étayer le débat.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière d'ouverture, le 2 juillet 2015, la réunion d'experts pluriannuelle a élu Président M. Xavier Amelio Carim (Afrique du Sud) et Vice-Présidente-Rapporteuse M^{me} Jeannette Mariño Castro (Équateur).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

36. Également à sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (paru sous la cote TD/B/C.I/MEM.6/7). L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Renforcer la coopération et le dialogue sous-régionaux, régionaux et interrégionaux et leurs contributions à l'intégration économique et au développement.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

37. À la séance plénière de clôture, le 3 juillet 2015, la réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion
(Point 4 de l'ordre du jour)

38. À la séance plénière de clôture, le 3 juillet 2015, la réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir le rapport final de la réunion.

Annexe

Participation¹

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après étaient présents à la session :

Afrique du Sud	Éthiopie
Algérie	Grèce
Angola	Japon
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Nigéria
Bhoutan	Ouganda
Bolivie (État plurinational de)	Pologne
Burundi	Seychelles
Chine	Soudan.
Équateur	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Banque africaine de développement
Centre Sud
Commission économique eurasiennne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Secrétariat du Commonwealth
Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
Union européenne.

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international
Commission économique pour l'Afrique.

4. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session :

Union postale universelle.

¹ Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir TD/B/C.I/MEM.6/INF.3.